

## ARRÊTE DU MAIRE n° 35-2024

### Autorisation de stationnement pour déménagement – Madame Isabelle LAURENS

Monsieur le Maire de Gretheville,  
VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU le Code de la route,  
VU la demande d'autorisation de stationnement formulée par TREMBLAYE DÉMÉNAGEMENTS NORMANDIE en date du 13 août 2024,  
CONSIDÉRANT que le stationnement d'un véhicule est nécessaire pour permettre le déménagement de Madame Isabelle LAURENS au 7 Rue des Hameaux, 14540 Gretheville,

### ARRÊTE :

- Article 1er : Une autorisation de stationnement est accordée à TREMBLAYE DÉMÉNAGEMENTS NORMANDIE pour le déménagement de Mme Isabelle LAURENS, à l'adresse mentionnée ci-dessus, le 05 septembre 2024 pour la journée entière.
- Article 2 : Le véhicule de déménagement devra stationner de manière à minimiser la gêne pour les autres usagers de la voie publique.
- Article 3 : Cet arrêté sera affiché en mairie et notifié à l'entreprise concernée.
- Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Gretheville, le 13 août 2024  
Emmanuel BELLEE,  
Le Maire

